



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT # 258-21-23 POUR FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT # 258-20-22

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Carole Thibeault, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Hugues, que lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le 10 janvier 2023 le conseil a adopté le règlement # 258-21-23;

**RÈGLEMENT # 258-21-23 POUR FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2023 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION ET REMPLAÇANT LE
RÈGLEMENT # 258-20-22**

Signé à Saint-Hugues ce 18 janvier 2023

Carole Thibeault
Directrice générale et greffière-trésorière